

Vous commenterez l'extrait suivant tiré de Marion Fresia (2009), « Une élite transnationale : la fabrique d'une identité professionnelle chez les fonctionnaires du Haut Commissariat des Nations Unies aux Réfugiés », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 25, n°3.

Pour cela, vous indiquerez l'intérêt d'analyser la question des réfugiés à partir des fonctionnaires internationaux du HCR (Haut-Commissariat aux Réfugiés). Vous pourrez mettre en regard des éléments de votre projet de recherche avec l'approche défendue dans cet article.

« L'identité professionnelle des fonctionnaires internationaux du HCR se construit autour d'un terme clé omniprésent dans les discours quotidiens : le « terrain ». Le personnel perçoit en effet son institution comme la seule agence onusienne à être opérationnelle dans des zones souvent difficiles d'accès ou instables politiquement, ce qui renforce d'autant plus un certain sentiment de distinction vis-à-vis des autres agences de l'ONU. Au « terrain » est attaché un univers de sens fortement positif : il symbolise l'action, la flexibilité, l'esprit d'équipe, la solidarité, la proximité des populations bénéficiaires et la délivrance visible et concrète de services collectifs. Il révèle un univers de sens où l'efficacité des interventions se mesure avant tout par des réalisations visibles (telles que des infrastructures), quelles que soient leurs conséquences sur le long terme.

Si à l'échelle de l'institution, le « terrain » permet de se distinguer face aux autres agences onusiennes, en son sein, il s'oppose au « siège », désigné par l'acronyme « HQ » (*headquarters*) qui n'est pas sans rappeler un certain vocable militaire. À l'échelle d'un pays donné, le « terrain » s'oppose au bureau de la « capitale », et se réfère dans ce cas aux antennes locales du HCR, implantées dans des zones reculées et parfois instables, au plus proche des camps de réfugiés (...).

L'observation des pratiques montre néanmoins à quel point le « terrain » est une construction sociale qui permet de donner une image valorisante de son métier. On constate en effet que ce n'est pas le personnel du HCR mais ses ONGs (Organisations Non Gouvernementales) partenaires qui sont au plus près des réfugiés et vivent dans les conditions les plus précaires et dangereuses. Ce sont elles qui sont chargées de la mise en œuvre concrète des programmes d'assistance au jour le jour, elles aussi qui enregistrent les réfugiés ou signalent les premières les cas de violations de leurs droits. En fait, le personnel du HCR tient plutôt un rôle de supervision et de suivi qu'il assure en se rendant dans les camps une à trois fois par semaine. De plus, les personnes chargées de ces missions sont généralement, soit les plus juniors parmi le personnel expatrié qui sont généralement sous contrats temporaires (« volontaires des Nations-unies » ou « jeunes professionnels »), soit le *staff* national recruté sur place.

Les fonctionnaires internationaux ayant des postes stabilisés passent pour leur part une bonne partie de leur temps auprès des autorités locales à négocier la place du HCR à l'échelle locale, coordonner les activités avec les autres agences de l'ONU, résoudre des problèmes d'ordre

logistique ou encore rédiger des rapports d'activités à destination de la capitale. Et plus ils avancent dans leur carrière, moins ils ont de contacts avec leurs bénéficiaires. Cette évolution est d'ailleurs souvent décrite avec regret et nostalgie par le personnel : « *au Darfour, j'étais coincée dans des réunions inter-agences en permanence et dans l'écriture des rapports de réunions ; je n'avais plus le temps d'aller parler aux réfugiés et c'était très frustrant...* ».

Pourtant, au-delà de cette nostalgie affichée, on remarque qu'après avoir passé le stade de l'initiation et accepter plusieurs affectations difficiles, la plupart des fonctionnaires cherchent assez vite à rejoindre un bureau de capitale ou bien le siège, qui symbolisent pourtant tout ce qu'il y a de plus négatif et de dysfonctionnel au sein de l'organisation. On peut même avancer que le *staff* international se livre une concurrence très rude pour obtenir des places qui sont considérées comme chères, parce qu'en nombre plus limité que les postes en situation difficiles.

Si elles ne sont pas dites explicitement parce qu'éloignées des valeurs dominantes de l'institution, les raisons en sont connues : avec le temps et l'évolution de sa carrière, le *staff* cherche d'un côté à se reposer ou à réconcilier vie privée et vie professionnelle, que ce soit pour mener une vie de famille normale ou pour tenter d'en construire une ; de l'autre, il espère également élargir ses réseaux au sein de l'institution, le passage par une capitale et à plus forte raison par le siège étant considéré comme indispensable pour « *se faire connaître des directeurs, construire des réseaux et être soutenu tout au long de sa carrière* ».

Il existe ainsi un fort décalage entre ce qui est valorisé par le *staff* et placé au cœur de son identité professionnelle (le terrain), et les expériences vécues qui se marquent inévitablement par une distanciation croissante avec les populations bénéficiaires, une recherche de confort, voire même de sédentarité, et une volonté d'avancer dans sa carrière.

Ce décalage doit se comprendre par la volonté de mettre en avant ce qui est perçu comme étant le plus « honorable » dans son travail par opposition au moins « respectable » (Hugues, 1996 : 77) : tout discours sur son métier doit ainsi être analysé comme le véhicule d'un ensemble de jugements en termes de valeur et de prestige mais aussi comme une modalité de présentation d'une certaine image de soi. Dans la sphère humanitaire, auquel le *staff* du HCR s'identifie depuis la fin des années quatre-vingt, ce qui est le plus valorisé est donc le monde de l'action par opposition au monde de l'administration, et à l'instar de ce que Dauvin et Siméant ont pu dire des ONG, on observe aussi chez les fonctionnaires du HCR un même « complexe bureaucratique qui les oblige en permanence à célébrer le terrain » (Dauvin et Siméant, 2005 : 356), même si, au fur et à mesure de l'avancement de leur carrière, ils espèrent être affectés au siège ».

Candidate en études politiques : Aizhan Shorman

Vous commenterez l'extrait suivant de Sara Casella Colombeau (2010), « La frontière définie par les policiers », *Plein droit*, n° 87.

Pour cela, vous indiquerez l'intérêt d'analyser les frontières à partir du travail des policiers. Vous pourrez mettre en regard des éléments de votre projet de recherche avec l'approche défendue dans cet article.

« Pour la police, depuis la fin des années 1990, la libre circulation prévue par la Convention d'application de l'accord de Schengen se traduit concrètement par la suppression du contrôle transfrontalier « fixe et systématique » aux frontières internes.

Au cours de la décennie 1990, on assiste donc à une reconfiguration de l'implantation de la police aux frontières (PAF) sur le territoire national. De nombreux postes-frontières sont supprimés aux nouvelles frontières internes de l'espace Schengen. À partir du 1^{er} avril 1998, les aubettes [kiosque] de contrôle placées à la frontière terrestre franco-italienne ont ainsi été détruites. Pour un agent de la police aux frontières (PAF) exerçant à Menton depuis cette époque : « *Schengen c'est une révolution culturelle* ».

Pour autant, les contrôles transfrontaliers n'ont pas disparu. Les contrôles « fixes et systématiques » sont remplacés par des contrôles « aléatoires et mobiles », circonscrits à une zone précise, la « zone Schengen », délimitée par une bande de 20 km de part et d'autre de chaque frontière interne de l'espace Schengen.

Au-delà de l'adaptation du travail policier à l'ouverture des frontières fondée sur une décision – la création de la zone Schengen – en contradiction avec la création d'un espace de libre circulation, c'est la réappropriation par les policiers des règles du contrôle transfrontalier dans un espace de libre circulation qui est déterminante dans la reconfiguration des frontières.

L'activité policière tend à maintenir le rôle des frontières internes comme limites de l'espace national. Cela est particulièrement manifeste lors des procédures de réadmission, une des principales activités des policiers sur la frontière interne italo-française. Elle consiste principalement à faire réadmettre des migrants en transit (souvent originaires d'Irak ou d'Afghanistan) qui souhaitent poursuivre leur trajet jusqu'en France et souvent en Angleterre ou vers le Nord de l'Europe. Les migrants sont conduits au poste du Pont Saint-Louis (l'ancien poste frontière datant de la période pré-Schengen) où les policiers italiens viennent chercher ceux dont ils ont accepté la réadmission.

Les personnes remises aux autorités italiennes sont très souvent relâchées rapidement après leur transfert en raison de l'impossibilité de les renvoyer dans leur pays d'origine. Par ailleurs, l'absence de centre de rétention [prison pour les étrangers en situation irrégulière] près de la frontière rend très coûteux tout placement en rétention [prison]. Selon les policiers français, les

policiers italiens ont donc pris l'habitude de relâcher les migrants une fois leur identité relevée. Cette activité policière n'a donc qu'un effet « ralentisseur de flux » des migrants transitant vers le Nord de la France.

La réadmission tend donc à réaffirmer l'importance des frontières internes à l'espace Schengen comme véritables frontières nationales puisqu'elle consiste à accompagner les personnes réadmissibles jusqu'aux « limites physiques du territoire » (car les policiers italiens refusent de venir les chercher au poste de frontière terrestre). Le travail effectué par les policiers à la frontière franco-italienne consiste à ralentir artificiellement le flux de migrants. Il est souvent jugé inutile par les policiers eux-mêmes, puisque des migrants, parfois réadmis dans la journée en Italie, tentent de passer de nouveau la frontière sous leurs yeux. L'absurdité du travail policier ici manifeste, n'est justifiée par les policiers que par des objectifs de contrôle migratoire.

Ainsi, malgré une distinction formelle très importante entre frontières internes et externes de l'espace Schengen, c'est l'activité policière qui définit en dernier lieu la nature des frontières. De ce fait, la frontière terrestre censée s'effacer avec la construction de l'espace Schengen est bel et bien maintenue ».